

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT  
ET DU LOGEMENT RHÔNE-ALPES

N° final : 20143801006488  
N° d'ordre : 38012014000020

PROCES-VERBAL DE RECEPTION A TITRE ISOLE (copie)

Motif de la réception : Aménagement spécial en engin de service hivernal (VSE)

CZ916CP

Il résulte des constatations effectuées le 22/01/2014  
à la demande de VILLE PERE ET FILS  
BP 8 - Route de Saint Symphorien  
69850 ST MARTIN EN HAUT

que le véhicule ci-dessous décrit :

Dénomination (suivant références communautaires de la directive 1999/37/CE)

(A.1)	Précédent numéro d'immatriculation	:	CZ-916-CP
(B)	Date de première immatriculation	:	01/10/2013
(D.1)	Marque	:	RENAULT
(D.2)	Type Variante Version	:	KXF3CUPZ84MGATRE5K80Z0NAU0NN00/MOD
(D.2.1)	Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	:	
(D.3)	Dénomination commerciale	:	KERAX
(E)	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type	:	VF634FPA000008777
(F.1)	Masse en charge maximale technique admissible (kg)	:	42000
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	:	32000 / 32000
(F.3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)	:	35500
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg)	:	15735 / 16895
(G.1)	Poids à vide national (PV) (kg)	:	15660 / 16820
	Largeur (m) : 2.55 Longueur (m) : 8.8 Surface (m <sup>2</sup> ) : 22.44		
	(pour PTAC > 3500 kg et catégorie N1)		
(J)	Catégorie internationale	:	N3G
(J.1)	Genre national	:	CAM / VASP
(J.2)	Carrosserie (CE)	:	BA10
(J.3)	Carrosserie (désignation nationale)	:	BENNE / VOIRIE
(K)	Numéro de la réception par type	:	e2*2007/46*0194*04
(P.1)	Cylindrée (cm <sup>3</sup> )	:	10837
(P.2)	Puissance nette maximale (kW)	:	323
(P.3)	Source d'énergie	:	GO
(P.6)	Puissance administrative (CV)	:	29
(Q)	Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg)	:	Sans objet
(S.1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	:	2 / 2
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	:	86
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn-1)	:	1350
(V.7)	CO <sub>2</sub> (en g/km)	:	
(V.9)	Classe environnementale	:	0555*0874K

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-20 et R.413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné.

Montant de la redevance : 86.90 Euros

NOTA :

NEANT

MENTIONS PARTICULIERES (à reporter sur le certificat d'immatriculation) :

VISITE TECHNIQUE AVANT LE:01/10/2014

MENTION DRIRE:

LA CONFIGURATION VASP/VOIRIE CORRESPOND A UN ENGIN DE SERVICE HIVERNAL BENEFICIAINT D'UN FEU BLEU CATEGORIE B

Fait à GRENOBLE,  
le 23/01/2014

Pour le préfet et par délégation  
REGIS BECQ  
INGENIEUR DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Nota : Voie de recours - En cas de contestation relative à la définition des caractéristiques du véhicule, vous pouvez vous adresser à :  
UNITE TERRITORIALE DE L ISERE 38000 GRENOBLE

Fait à ST ANDRE LE GAZ,  
le 23/01/2014

Christine CHIGNIER  
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'ECONOMIE ET DE L'INDUSTRIE

